DEPARTEMENT DE PARIS

N°5 – Lundi 25 mai 2009

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance du lundi 11 mai 2009

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte le lundi 11 mai 2009, à 15 heures 50 minutes, sous la présidence de M. DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 6 avril 2009 qui a été affiché, ainsi que le procès-verbal intégral de la séance du lundi 9 mars 2009 qui a été publié au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

2009, DF 7 G - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus du Département et de la Ville de Paris.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

M. GAREL rappelle que son groupe avait fait adopter, en 2005, un vœu visant à ce que, lorsque que c'était possible, les déplacements se fassent en train et non en avion, à la fois pour des raisons environnementales mais aussi financières car souvent, pas toujours malheureusement, le train est moins cher que l'avion.

L'orateur souligne que pour les déplacements en France ou dans les pays limitrophes et alentours, la règle doit être le train et l'exception doit être l'avion, et non pas le contraire.

Mme MONTACIÉ, rapporteur, estime que ce projet de délibération va exactement dans le bon sens, en effet, auparavant, il y avait un marché pour le transport aérien tandis que le transport par train était traité sous forme de remboursement de frais, alors que, dorénavant, il y aura un seul marché pour le Département et la Ville pour l'ensemble des moyens de transport. L'orateur ajoute qu'il sera veillé à ce que l'on ne prenne pas des classes de luxe, mais, au contraire, du "low cost" : Formule 1 et deuxième classe dans le train.

L'orateur fait remarque à M. GAREL que la Ville, dès que cela est possible, privilégie déjà le train.

L'orateur indique que l'amendement technique n°1 G vise à ajouter les budgets annexes à l'article financier.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°1 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 7 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2009, DDEE 31 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 passée avec l'association "Réseau Entreprendre Paris" pour l'attribution de subventions. Montant total : 360.000 euros.

M. LÉVY estime que, dans le contexte actuel de crise économique et face à la dégradation du marché de l'emploi, bien que cette dégradation reste bien moindre à Paris qu'au niveau national, le renforcement des dispositifs de soutien à la création d'entreprise est plus que jamais indispensable.

L'orateur rappelle que, par l'intermédiaire des prêts d'honneur qu'elles rendent possibles, les subventions du Département à l'association "Réseau entreprendre Paris" représentent, avec celles accordées à "Paris initiative entreprise" et à "Scientipôle Initiative", un outil essentiel d'aide à la création d'entreprise, en facilitant l'accès des nouveaux entrepreneurs aux crédits bancaires.

L'orateur ajoute que, parallèlement à l'attribution de ces prêts d'honneur, cette association aide à la création d'entreprise par la mobilisation de dirigeants expérimentés qui accompagnent sur trois ans les nouveaux entrepreneurs.

L'orateur rappelle que les résultats obtenus par le "Réseau entreprendre Paris" sont très encourageants parce que, sur la période 2004-2007, ce sont 86 projets qui ont été sélectionnés, 127 prêts d'honneur attribués, 679 emplois qui ont été créés et un réseau de 150 chefs d'entreprise ou cadres dirigeants y ont adhéré.

L'orateur fait remarquer que, faisant partie d'un réseau national qui fédère une trentaine d'associations départementales ou régionales, "Réseau entreprendre Paris" offre aux jeunes entrepreneurs des services adaptés à leurs besoins, tant en termes financiers, en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires, qu'en termes d'accompagnement à tous les stades de la création et du démarrage de l'activité, par ailleurs, il offre une formation mensuelle aux créateurs et un appui opérationnel au travers du réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes à l'association.

L'orateur annonce que l'association prévoit d'augmenter le nombre de lauréats, 35 cette année, ainsi que le nombre d'adhérents, et ceci à budget constant, et de s'inscrire dans le programme "Innotech", mis en place par le "Réseau entreprendre" au niveau national, destiné à accompagner spécifiquement les jeunes entreprises innovantes.

L'orateur se félicite de ce projet de délibération qui a permis de mettre en avant le travail important réalisé par le "Réseau entreprendre Paris", mais aussi l'action déterminée de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi et de la création d'entreprise.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, rappelle que ce réseau a été crée avec l'appui décisif de la collectivité parisienne, mais aussi celui de la Région, celui de la Caisse des dépôts et consignations, du Fonds social européen et du Réseau national Entreprendre.

L'orateur souligne qu'en cinq ans, ce sont 1.056 emplois qui ont été ainsi créés sur Paris.

L'orateur fait remarquer qu'il y a beaucoup plus de créateurs que de créatrices d'entreprise.

L'orateur propose que l'Assemblée approuve ce soutien qui est somme toute modeste vu les résultats atteints et insiste pour que davantage de créatrices puissent bénéficier du soutien du "Réseau entreprendre Paris".

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 31 G.

Il est adopté.

2009, DDEE 37 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association "Incubateur au Féminin" pour l'attribution d'une subvention pour l'établissement Paris Pionnières. - Montant : 210.000 euros.

Mme FILOCHE rappelle que cette association a créé le premier incubateur parisien entièrement consacré au soutien des femmes créatrices d'entreprise dans le secteur des services innovants.

L'orateur précise que l'association prend concrètement en considération les problématiques particulières des femmes candidates à la création d'entreprise : besoin de soutien pratique permettant de concilier l'investissement que requièrent la création et la responsabilité d'une entreprise, d'une part, et les responsabilités familiales qui continuent à leur incomber largement d'autre part.

L'orateur fait remarquer que cet incubateur répond aussi au besoin de stimulation pour oser entreprendre et innover dans un contexte culturel, social et économique le plus souvent dissuasif pour les femmes, en effet, même si les femmes ont massivement investi le salariat depuis les années cinquante et qu'ainsi, leur part dans la population active s'élève désormais à 45 %, leur place dans la hiérarchie des emplois n'a pas été à la hauteur de cet investissement, elles sont, en effet, peu nombreuses dans les catégories supérieures des professions et le pourcentage est de 15 % de femmes qui dirigent une entreprise en France.

L'orateur ajoute que ces données ont amenés à penser qu'il fallait des mesures diverses et conjointes pour améliorer les conditions de travail des femmes en France, pour augmenter réellement leur place dans le monde des dirigeants d'entreprise, notamment à Paris, et depuis le début de l'activité de l'"Incubateur au féminin", en mars 2005, ses résultats tendent vers ces objectifs. L'orateur rappelle que l'incubateur a accompagné 125 créatrices et 36 sociétés qui ont généré une centaine d'emplois nouveaux sur la même période.

L'orateur indique que l'association est parvenue à être le premier incubateur certifié ISO.

L'orateur ajoute que, fin mars 2008, l'incubateur a déménagé dans de nouveaux

locaux, ce qui lui a permis de doubler le nombre de projets hébergés, pour arriver en décembre 2008 à 12 sociétés incubées dans les secteurs innovants à la personne et aux entreprises.

L'orateur invite donc l'Assemblée à voter ce projet de délibération.

Mme SACHS rappelle que, depuis 2005, l'établissement "Paris pionnière", géré par l'association "Incubateur au féminin", prend en considération les problématiques spécifiques des femmes candidates à la création d'entreprise, qui doivent assumer à la fois leurs responsabilités familiales et s'imposer dans un environnement économique parfois hostile.

L'orateur ajoute que, depuis, à Paris, 160 créatrices d'entreprise ont été accompagnées, dont 35 incubées, créant plus de 200 emplois nouveaux, d'ailleurs, à Sophia Antipolis, Caen, Casablanca ou Belgrade, le concept a été cloné et les incubateurs "pionnières" se multiplient.

L'orateur annonce que son groupe votera cette subvention qui valorise le rapport très spécifique qu'ont les femmes au monde du travail et à l'entreprenariat.

L'orateur rappelle que, dans le parcours professionnel d'une femme, il y a beaucoup plus d'accidents de parcours que dans celui des hommes : les arrêts liés à la grossesse, aux mutations des maris, aux enfants malades. L'orateur ajoute que "Paris pionnière" facilite aussi la vie des créatrices d'entreprise de façon très pratique, en proposant, des solutions de garde d'enfant ou encore en s'associant avec des services de livraison à domicile, pour relever autant que faire se peut leurs incubatrices de leurs corvées d'intendance domestique.

L'orateur fait remarquer que, d'autres femmes de talent, créatrices d'entreprise et d'emplois, attendent aussi le soutien de Paris, à commencer par l'association "Femmes Business Angels". L'orateur relève que, selon une récente étude, les sociétés créées par des femmes ont reçu à peine 2 % des 3,5 milliards d'euros de capital-risque investis l'an dernier en Europe, et la proportion de femmes parmi les entrepreneurs européens tourne seulement autour de 3 %, de plus, en France, seulement 28 % des porteurs de projet sont des femmes.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, souligne que la confiance mise par le Conseil de Paris dans ce projet a été pleinement justifiée, en effet, 125 créatrices ont été accompagnées et 36 en incubation. L'orateur estime que la contribution à l'emploi et à l'égalité des chances est tout à fait significative.

L'orateur indique à Mme SACHS que "Femmes Business Angels" n'a rien demandé jusqu'à présent à la collectivité parisienne, et que si elle veut demander quelque chose, il est tout disposé à les écouter.

L'orateur rappelle que le Fonds de garantie d'initiative des femmes, géré par "Paris Initiative Entreprise", aide aussi à la création d'entreprises par des femmes, davantage en difficulté et, grâce notamment à ce fonds, qui est un fonds d'Etat, il y a eu en 2007 davantage de créatrices que de créateurs. L'orateur fait observer qu'il n'y a donc rien d'irréversible dans le fait que les créateurs d'entreprise soient plutôt des hommes que des femmes.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 37 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, fait observer que ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

2009, DPE 58 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de révision du "Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SDAGE) du bassin Seine Normandie.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet des amendements n°2, 3 et 4 G déposés par le groupe "Les Verts".

Mme GASNIER rappelle que le projet de révision du "Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux" du bassin Seine - Normandie résulte à la fois de la directive européenne de 2000 fixant un objectif de bon état écologique pour deux tiers des masses d'eau et des premiers engagements du Grenelle de l'Environnement.

L'orateur se félicite des premiers engagements qui ont été pris à la suite d'une consultation lancée par l'Etat dans les sept bassins métropolitains, et ajoute que la façon dont celle-ci a été menée dans le bassin Seine - Normandie s'est révélée une réussite.

L'orateur relève que cette consultation citoyenne par l'Etat a permis d'enrichir les objectifs du Schéma directeur pour 2015. L'orateur fait observer que les préoccupations majeures des citoyens résident dans la lutte

contre la pollution, notamment par les engrais et les produits phytosanitaires et le gaspillage de l'eau.

L'orateur se réjouit que le souci du développement durable commence à entrer dans les esprits.

L'orateur s'interroge : les objectifs ambitieux du SDAGE resteront-ils au stade des bonnes intentions ? Les collectivités respecteront-elles leurs engagements financiers ?

L'orateur fait remarquer qu'au vu des finances actuelles de la Ville sous l'effet de la crise et du coût à venir de la remunicipalisation, il s'agit d'une question légitime qu'il faudra surveiller avec attention.

L'orateur estime que la question des risques d'inondation, qui est une disposition retenue dans le S.D.A.G.E., doit devenir une véritable préoccupation de la Municipalité, en effet, Paris n'est actuellement pas suffisamment protégée contre ces risques et reste très vulnérable. L'orateur ajoute que le projet de la Bassée doit donc connaître un coup d'accélérateur, notamment sur le plan du financement.

L'orateur considère que la Municipalité doit s'engager davantage dans ce projet et constituer un moteur pour sa réalisation, de plus, la création de "Paris Métropole" prend tout son sens dans ce type de projet et celui de la Bassée peut servir de modèle à son fonctionnement.

M. CONTASSOT rappelle que l'avis du Conseil de Paris sur le "Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux" vise à enrichir le document. L'orateur indique que son groupe partage cet avis dans sa globalité car le S.D.A.G.E., qui définit les grandes orientations de la gestion de l'eau, se doit d'être un document réellement ambitieux pour répondre aux urgences environnementales.

L'orateur considère que la qualité des masses d'eau du bassin Seine - Normandie est une question primordiale, et les actions mises en œuvre pour assurer une bonne qualité des eaux doivent être à la hauteur des enjeux : protéger la santé et l'environnement en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, anticiper les situations de crise (inondations ou sécheresses) et surtout promouvoir un financement équilibré et équitable, en effet, aujourd'hui, les particuliers sont plus fortement taxés que les industriels et encore plus que les agriculteurs.

L'orateur se félicite que le bon état des eaux soit devenu une obligation de résultat et non de moyens.

L'orateur considère qu'atteindre le bon état écologique de deux tiers des masses d'eau de surface et d'un tiers des masses d'eau souterraines en 2015 n'est pas un objectif suffisant au regard de l'état actuel des masses d'eau du bassin Seine Normandie, en effet, la qualité des eaux est aujourd'hui médiocre et le S.D.A.G.E. se doit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour améliorer leur qualité.

L'orateur estime que la lutte contre la pollution thermique, absente du S.D.A.G.E., doit y figurer, en effet, le contrôle des rejets industriels et notamment ceux liés aux centrales nucléaires ainsi que l'ajout de mesures dans l'application du principe pollueur payeur sont indispensables pour protéger efficacement les milieux aquatiques naturels.

L'orateur ajoute que le renforcement des moyens alloués à la police de l'eau est également un facteur essentiel pour la préservation des masses d'eau du bassin.

L'orateur considère que réduire la pollution des eaux par les nitrates et afficher des objectifs chiffrés dans le S.D.A.G.E. semble primordial. L'orateur indique qu'il prend acte du contre amendement de l'Exécutif et qu'il l'accepte.

L'orateur indique qu'il aurait préféré que la Ville affiche un objectif encore plus ambitieux en la matière, comme son groupe l'avait proposé dans son amendement n°2 G.

L'orateur se réjouit que la révision du S.D.A.G.E. arrive à son terme et de son application prochaine, et espère que l'avis du Conseil de Paris sera réellement pris en considération.

L'orateur indique que son groupe votera avec enthousiasme de projet de délibération.

M. BERTHAULT indique que ce débat se situe dans la continuité de ce qu'avait prévu à la fois la loi sur l'eau de 1992 et la directive européenne cadre sur l'eau qui demande à tous les pays européens d'aller vers le bon état écologique de leur eau d'ici 2015, d'ailleurs, Paris avait déjà été consultée sur ce précédent S.D.A.G.E. en 2004, et l'avait déjà enrichi et amélioré.

L'orateur estime que l'eau constitue un sujet très consensuel qui, vu la participation parfois surprenante à la concertation, intéresse les citoyens.

L'orateur regrette qu'il ne soit pas possible de faire état, ici, ni du travail réalisé pour améliorer la production et la qualité au niveau de la production de l'eau, ni du travail effectué pour améliorer les rejets en milieu naturel, notamment par le S.I.A.A.P. avec des projets très lourds en termes d'investissement.

L'orateur estime que cela aurait été l'occasion d'avoir un débat au-delà du S.D.A.G.E. sur la responsabilité de la collectivité parisienne en matière de production collective d'eau.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'un vrai sujet de gouvernance, puisque, au-delà de la décision prise par la Ville de remunicipaliser la distribution, se pose une question de surcapacité de production au niveau de la région à laquelle il conviendra de répondre le moment venu.

L'orateur annonce que son groupe votera en faveur de l'amendement déposé par "Les Verts" et M. CONTASSOT relatif à la police de l'eau, mais ne s'associera pas aux deux autres amendements.

L'orateur estime qu'il paraît tout à fait légitime que, dès lors que l'objectif est encouragé par l'État, celui-ci donne les moyens nécessaires à cette police de l'eau.

Mme LE STRAT, rapporteur, estime qu'il s'agit d'un sujet qui peut dépasser les clivages politiques, mais peut aussi être très conflictuel quand on connaît tous les enjeux autour des usages de l'eau et tous les enjeux concernant la politique agricole et la politique industrielle.

L'orateur annonce que la collectivité parisienne émettra un avis positif avec quelques remarques et quelques réserves parce qu'il y a une obligation de résultat : arriver au bon état des eaux en 2015 nécessite d'avoir une politique de moyens ambitieuse pour atteindre ces résultats.

L'orateur indique à Mme GASNIER que l'Exécutif se préoccupe des inondations et soutient l'Institut des barrages réservoirs sur le projet de la Bassée ainsi que sa volonté de réformer sa gouvernance pour réformer le barrage réservoir pour qu'il devienne un E.T.P., et que l'on puisse ainsi élargir l'assise financière à d'autres partenaires, notamment pour pouvoir répondre aux enjeux de crues, d'inondations et d'étiages des bassins.

L'orateur ajoute que le coût de la remunicipalisation a été précisé. L'orateur estime que le public peut s'interroger et l'Exécutif s'interroge sur les moyens financiers que l'agence va pouvoir octroyer à cette politique ambitieuse de bon état des eaux d'ici 2015.

L'orateur rappelle que la réforme du service public de l'eau de la collectivité parisienne n'a aucun coût pour la collectivité, et permet d'engranger une rente économique qui permettra d'assurer l'équilibre économique du service de l'eau dans un cadre général de baisse de recettes, en effet, avec une baisse de recettes permanente, cette réforme permet sans coût supplémentaire pour la collectivité d'avoir un service toujours performant.

L'orateur indique à M. BERTHAULT qu'il a eu raison de rappeler le travail très important fait par les opérateurs et qu'en ce qui concerne le débat qu'il appelle de ses vœux, l'Exécutif réfléchit à la possibilité de l'organiser, peut-être d'abord au sein de l'Observatoire de l'eau et pourquoi pas un jour au sein du Conseil de Paris.

L'orateur rappelle qu'il faut d'abord d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine organiser un grand débat sur le devenir de l'eau non potable.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne l'amendement n°4 G proposé par le groupe "Les Verts" relatif à la police de l'eau, sachant qu'il fait consensus avec les groupes de l'opposition, elle émet un avis favorable, sachant que cet enjeu demeure central pour que les prescriptions du schéma ne se limitent pas à l'expression de bonnes intentions peu appliquées.

L'orateur émet également un avis favorable à l'amendement n°3 G concernant les pollutions thermiques, en effet, il y a bien eu quelques encadrements réglementaires concernant les prélèvements et les rejets liés au refroidissement des centrales thermiques, mais il s'agit d'être vigilant, en effet, c'est toujours bien de rappeler les engagements du Grenelle, sachant que cela reste pour l'instant, malheureusement, très virtuel.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne l'amendement n°2 G sur les nitrates, elle a déposé un contre amendement pour une rédaction prenant en compte, non plus toutes les zones vulnérables, mais le fait que ce soit en amont des zones vulnérables, là où sont les points critiques, et que l'objectif des 40 %, de l'aveu même des associations environnementales, est tellement ambitieux qu'il manquait même de crédibilité.

L'orateur ajoute que l'Exécutif a préféré fixer un objectif de 20 % à moyen terme, qui est déjà ambitieux, et qui sera pris en compte par l'agence de bassin Seine Normandie.

L'orateur espère que cela permettra d'avoir un avis S.D.A.G.E. à la fois riche, ambitieux, crédible, et qui sera repris par le Préfet de région et par l'ensemble du bassin.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°2 G ainsi modifié.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°3 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°4 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, fait observer qu'il est adopté à l'unanimité.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 58 G ainsi amendé.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, fait observer qu'il est adopté à l'unanimité.

Vœu n°5 G déposé par les groupes de la majorité municipale relative à la participation de l'État au financement des centres sociaux associatifs parisiens.

M. DUCLOUX rappelle que les centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens, dont le "Picoulet" et "Solidarité Roquette", dans le 11e, sont ouverts à tous, rendent un véritable service public et agissent au quotidien pour maintenir le lien social au sein des quartiers souvent les plus défavorisés.

L'orateur fait remarquer que l'observatoire des données économiques des centres sociaux associatifs parisiens constate une diminution constante de la participation financière de l'État au fonctionnement de ces derniers, la part de l'État dans leurs ressources étant passé de 21,4 % en 2003 à 9,8 % en 2007, ainsi que celle de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au fonctionnement qui est passée de 9,6 % en 2003 à 5,5 % en 2007. L'orateur estime que la révision générale des politiques publiques semble devoir se traduire en réalité par une diminution importante des moyens dont dispose l'État sur le terrain.

L'orateur annonce que les centres sociaux associatifs parisiens estiment, du fait de la R.G.P.P., que la participation financière de l'État risque de diminuer encore en 2009, avec une perte pour l'ensemble de ceux-ci qui peut être évaluée à plus de 1,15 millions d'euros.

L'orateur fait observer que cette nouvelle diminution des ressources des centres sociaux associatifs parisiens se traduirait par la suppression d'une partie et de leurs activités alors que, plus que jamais la contribution de ces structures d'accueil, d'animation sociale et familiale à la lutte contre l'exclusion est nécessaire.

L'orateur fait remarquer qu'à cela il faut ajouter l'inconnue concernant la redéfinition, en 2010, des territoires concernés par la mise en oeuvre des contrats urbains de cohésion sociale, dans lesquels de nombreux centres sociaux sont implantés.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin de lui signifier l'opposition ferme du Conseil de Paris et de l'ensemble des élus des conseils d'arrondissement à toute diminution de la participation de l'État et des organismes dépendants de ce dernier au financement des centres sociaux associatifs parisiens.

Mme EL KHOMRI émet un avis favorable au vœu n°5 G.

L'orateur rappelle la participation de Mme STIEVENARD et d'elle-même, ainsi que de nombreux élus parisiens, aux deux journées de mobilisation des centres sociaux.

L'orateur rappelle également que, lors du dernier Conseil de Paris, a été adopté un voeu pour alerter le préfet sur l'ampleur des conséquences des baisses de financement de l'État et lui demander une revalorisation urgente.

L'orateur ajoute que, face à l'absence de réponse, il faut rester mobilisé, d'ailleurs Mme LEPETIT, a adressé une question écrite au Gouvernement et M. VAILLANT l'a interpellé dans le cadre d'une question orale.

L'orateur fait remarquer que, sur les cinq dernières années, on note une progression de la participation du département et de la C.A.F. de Paris, mais inversement une baisse drastique des lignes de financement de l'État ou d'organismes financés par l'État, tandis que l'aide apportée par le département a été multipliée par 6 entre 2001 et 2009, dont 800.000 euros supplémentaires pour 2009, ce

qui représente environ 35 % du budget total des centres sociaux.

L'orateur ajoute que, de plus, huit centres sociaux ont été ouverts depuis 2001, et six nouveaux seront créés d'ici 2014, dont trois dès 2011.

L'orateur constate que, ces efforts ne servent en définitive qu'à compenser le désengagement de l'État.

L'orateur indique que si les centres sociaux parisiens ont 1,15 millions de financement en moins de l'État, cela représente environ moins 35 emplois sur Paris et beaucoup moins d'actions.

L'orateur insiste sur le fait que les centres sociaux constituent un réseau de proximité essentiel permettant de renforcer le lien social, le lien intergénérationnel, de développer les solidarités, d'initier à la citoyenneté participative.

L'orateur annonce que, si le Département de Paris prendra toute sa part de responsabilité dans une négociation globale par le biais de pactes de coopération sur le financement efficient des centres sociaux, il n'entend pas le faire seul, et que l'Exécutif n'aura donc de cesse d'interpeller et convaincre les différents partenaires et plus particulièrement l'Etat pour que les centres sociaux continuent à remplir au mieux leurs missions.

Mme STIEVENARD, présidente, estime, en effet, que si l'on veut éviter la montée des tensions dans ces quartiers, il faut soutenir les centres sociaux, c'est l'intérêt de tous.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°5 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. POZZO di BORGO estime que Mme la Présidente n'a pas à faire de commentaire sur les votes.

Mme STIEVENARD, présidente, considère qu'elle été très sobre.

2009, DASES 101 G - Signature d'une convention avec l'association "Bus Social Dentaire" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

Mme TAÏEB se félicite de la poursuite du soutien du Département de Paris à l'association "Bus Social Dentaire", dont l'adresse n'est autre que celle du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes qui, en 1995, a eu l'excellente idée de faire d'un camion de médecine du travail un véritable cabinet dentaire itinérant, d'abord installé dans les Hauts-de-Seine, puis à Paris à partir de mai en 1998.

L'orateur ajoute qu'en septembre 2002, un nouveau bus, dont l'aménagement intérieur a été financé à hauteur de 35.000 euros par le Département de Paris, a été mis en circulation.

L'orateur indique que le bus s'adresse aux personnes sans aucune couverture sociale et les dentistes soignent prioritairement les urgences.

L'orateur s'interroge : si les soins d'urgence sont prodigués, où vont donc ces patients qui n'ont accès aux soins dentaires ni dans les hôpitaux, ni dans les centres de santé pour obtenir une prothèse dentaire ? Sont-ils orientés vers l'hôpital ?

L'orateur appelle l'attention de l'Assemblée sur cette question de santé publique.

L'orateur félicite ses confrères qui interviennent de façon totalement bénévole.

M. LE GUEN, rapporteur, indique que l'intervention de Mme TAÏEB a déjà souligné l'intérêt majeur de cette structure et la légitimité du soutien de la collectivité parisienne à une intervention sanitaire.

L'orateur fait observer qu'il existe malheureusement de plus en plus de parisiens qui ne se retrouvent pas dans une action sociale et sanitaire du type de celle évoquée ici et qui ne trouvent pas place dans le système de soin tel qu'il existe habituellement.

L'orateur rappelle que toutes ces questions dentaires ne sont pas des questions mineures mais peuvent avoir un effet majeur sur la santé des populations. L'orateur insiste tout particulièrement sur le fait que lorsqu'on parle de la mort de S.D.F., il est extrêmement rare que ceux-ci meurent de froid ; la plupart meurent de maladie aggravée par les conditions de vie, notamment les conditions thermiques.

L'orateur précise que les médecins qui ont à être en rapport avec ces personnes retrouvent des pathologies et notamment des infections secondaires à des infections dentaires, etc. que l'on ne retrouve nulle part

ailleurs et qui montrent une aggravation certaine de l'état de santé.

L'orateur souligne l'importance sanitaire de cette action, qui est soutenue avec beaucoup de détermination par la collectivité parisienne, et souhaite qu'elle puisse répondre, y compris quantitativement, à la demande des personnes qui peuvent en avoir besoin.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 101 G.

Il est adopté.

2009, DASES 181 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e) pour l'attribution de deux subventions en faveur de "l'Institut des Maladies Génétiques". - Montant global : 3.000.000 euros.

Vœu n°6 G déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Mme TAÏEB indique qu'il s'agit, avec l'Institut des maladies génétiques IMAGINE, de poursuivre la recherche dans le domaine des maladies génétiques en favorisant des interactions fortes entre recherche fondamentale et clinique, un projet conçu par des médecins et des chercheurs de l'hôpital Necker.

L'orateur rappelle que les maladies génétiques appelées aussi maladies rares ou orphelines, autrement dit dont la fréquence est inférieure à un malade pour 2.000 personnes, sont actuellement au nombre de 6.000, cinq nouvelles maladies génétiques sont décrites chaque semaine par les chercheurs. L'orateur ajoute qu'elles touchent 1 à 2 % des naissances dans le monde, 10 millions de personnes en Europe, 3 millions en France et constituent la première cause d'hospitalisation pédiatrique en France.

L'orateur fait remarquer que, s'il existe un très grand nombre de maladies génétiques, le nombre de malades pour chaque maladie peut être très faible, trop faible pour intéresser les laboratoires pharmaceutiques et lorsque les traitements existent, ils sont fatalement trop chers.

L'orateur se félicite que le Département marque un réel soutien à la recherche pour ces maladies dites orphelines et plus encore aux malades en attente d'un futur traitement.

Mme BRUNO indique que c'est parce qu'IMAGINE répond à cet enjeu majeur de santé publique qu'il constitue un formidable projet.

L'orateur ajoute que, alors que l'on reproche régulièrement à la recherche française d'être à la traîne avec des financements publics insuffisants et des investissements privés en recul, la création de la fondation "IMAGINE" est un grand et beau projet, où Paris est à la hauteur des enjeux auxquels doit répondre une ville monde du XXIe siècle.

L'orateur souligne que cette fondation de recherche ne pouvait pas être mieux implantée que dans l'enceinte même de Necker, puisque Necker est le site pédiatrique d'excellence, le premier hôpital pédiatrique créé au monde.

L'orateur estime que ce projet magnifique, situé au cœur de Paris, dans le 15e arrondissement, tous les Parisiens doivent se l'approprier et il faut pouvoir leur expliquer que ce projet est une véritable chance pour les enfants malades, pour le 15e, pour Paris, pour le Grand Paris et pour la France. L'orateur souhaite que soit organisée, au sein de la mairie du 15e arrondissement, une exposition afin de présenter la fondation IMAGINE et l'excellence du projet sur le plan architectural et scientifique, et aussi qu'une concertation s'engage entre les différents partenaires de cette fondation.

M. GOUJON indique qu'il se joint au concert de louanges sur ce projet et sur l'hôpital Necker, qui est un établissement d'excellence, de renommée internationale et qui s'est résolument tourné vers le XXIe siècle.

L'orateur souhaite que ce projet ambitieux sur le plan scientifique soit accompagné, non seulement par un geste architectural de grande qualité mais aussi par une exemplarité en termes d'intégration urbaine et de concertation.

L'orateur rappelle que la concertation autour du futur pôle mère enfant fut pour le moins inexistante, alors que cet imposant bâtiment de 55.000 mètres carrés avait suscité une vive émotion, tant par son implantation et les destructions qu'il générait, que par son volume et son architecture.

L'orateur ajoute que, faute de concertation suffisante des procédures juridiques ont été engagées, générant un retard important pour la réhabilitation du bâtiment Laennec, et sans doute un surcoût pour l'A.P.-H.P.

L'orateur constate que les méthodes de l'A.P.-H.P. semblent avoir évolué, et il en félicite son directeur général, ainsi, lors d'une réunion en juin 2008, un comité de pilotage a été mis en place pour ce futur pôle mère enfant, qui se réunit régulièrement, avec des élus de la majorité et de l'opposition, et qui se révèle être une instance de dialogue particulièrement efficace et constructive.

L'orateur souhaite qu'un dispositif semblable soit créé pour le projet IMAGINE, ce nouveau bâtiment devant être édifié à l'angle Cherche Midi / Montparnasse, sur l'emplacement du bâtiment Maurice Lamy, se situe au cœur d'un quartier dense, qui subit actuellement plusieurs opérations lourdes de construction, qui impactent énormément la vie des habitants.

L'orateur, compte tenu de la proximité des riverains, en particulier ceux du square du Croisic, qui seront entourés par ces deux énormes chantiers, souhaite qu'une véritable concertation soit menée, surtout en direction des habitants du secteur Necker qui subissent déjà et subiront encore pendant quatre ans un certain nombre de nuisances, liées à la construction du bâtiment Laennec.

L'orateur indique que son groupe votera cette subvention et propose le même vœu qu'a exposé Mme BRUNO, avec l'espoir que le futur bâtiment de la fondation IMAGINE fasse l'objet d'une intégration et d'une concertation exemplaires. L'orateur se félicite que tous, quels que soient les rangs sur lesquels ils siégent, contribuent à un projet ambitieux qui accélèrera la recherche scientifique et médicale sur les maladies génétiques, et améliora la qualité de vie de milliers d'enfants atteints par ces pathologies graves.

M. LE GUEN, rapporteur, insiste sur l'intérêt fondamental de cette fondation "IMAGINE", et la manière dont la collectivité parisienne, avec d'autres collectivités locales et, il l'espère, bientôt la Région, intervient au-delà même de ce que sont ses missions initiales, pour que soit menée en France, dans les conditions les meilleures une recherche tout à fait essentielle.

L'orateur fait observer que sans doute une partie majeure des recherches dans l'ensemble des pathologies naîtra de l'examen de ces pathologies génétiques qui apprennent beaucoup sur le fonctionnement des gènes, et sur l'ensemble des pathologies, et pas seulement sur les maladies rares et sur les enfants.

L'orateur ajoute que ce sont des enjeux de recherches au plan mondial, qui sont menées dans le cadre de cette fondation et dans le cadre de ce campus de l'hôpital Necker. L'orateur souligne que c'est un choix politique de l'Assistance publique notamment, que d'installer ce type de structure, comme l'a été le bâtiment mère enfant, à l'intérieur de la ville et non pas de les repousser aux frontières de la ville comme un certain nombre de personnes le souhaitait.

L'orateur indique que l'Exécutif a décidé de faire, non seulement de Paris mais de ce campus, un endroit d'excellence dédié à une activité, qui est sans aucun doute une activité des plus prometteuses du point de vue économique, et pas simplement au plan social et humanitaire, en effet, c'est une institution fondamentale qui est train de se développer sur le campus de l'hôpital Necker.

L'orateur stigmatise l'invraisemblable sous investissement dont est victime l'Assistance publique et les hôpitaux parisiens et pense qu'il faut prendre conscience, au moment où l'on est très chiche avec les moyens donnés à l'Assistance publique, des besoins réels.

L'orateur se déclare favorable à la concertation, mais rappelle que la vraie valeur constitue en la construction de l'hôpital Necker. L'orateur ajoute qu'il a manifesté avec l'ensemble des personnels de l'hôpital Necker, pour que Necker se fasse, que Laennec se fasse, et qu'il soit permis que ces projets collectifs ne soient pas submergés par des intérêts individuels, qui doivent être légitimement écoutés et pris en compte mais qui ne peuvent pas aller à l'encontre de l'intérêt général.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°6 G et pense qu'il faut organiser, en mairie du 15e, une concertation sur les projets architecturaux.

L'orateur souhaite que soit présenté en même temps ce qu'est la Fondation "IMAGINE" qui est sur le campus de l'hôpital Necker, pour faire avancer la recherche médicale. L'orateur estime qu'en effet, il ne s'agit pas simplement de se déterminer sur l'esthétique d'un bâtiment mais aussi sur une des fonctions essentielles de la vie et de la société qui est de faire progresser la recherche et la santé.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°6 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 181 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, fait observer que ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2009, DASES 263 G - Signature d'une convention avec 3 Caisses des écoles en vue de contribuer au déploiement territorial du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e et 19e arrondissements. - Montant total : 120.000 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération DASES 263-G a fait l'objet d'un amendement n°7 G déposé par l'Exécutif.

Mme OLIVIER rappelle que l'obésité progresse en France et, avec elle, les pathologies qui lui sont liées et dont elle est un facteur aggravant.

L'orateur indique que le 13e arrondissement a mis en place, depuis plus de deux ans maintenant, une opération de distribution gratuite de fruits dans les écoles classées en Z.E.P. de l'arrondissement.

L'orateur se félicite de voir se mettre en place une nouvelle phase dans la lutte contre l'obésité à Paris, sous l'impulsion de l'adjoint à la santé, et il était normal que ce soit la Caisse des écoles qui porte ces postes de coordinateur.

L'orateur fait remarquer que les enfants, et surtout les enfants des milieux défavorisés, sont les plus touchés, et, en matière de santé publique, ce sont auprès des publics les plus jeunes que les messages de prévention et d'éducation à la santé passent le mieux.

L'orateur se réjouit donc que la collectivité parisienne crée ces trois postes de coordinateur, et, vu la diversité qui le caractérise, il était normal que le 13e arrondissement participe à cette expérience pilote dont elle se déclare convaincue qu'elle portera ses fruits.

Mme BRUNO rappelle que le Conseil, au mois de février dernier, a approuvé et voté un programme de lutte contre l'obésité, Paris Nutrition Santé, car il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique.

L'orateur indique que la Caisse des écoles du 15e apporte une surveillance étroite à servir des repas de qualité à partir de denrées fraîches, avec des aliments labellisés Label Rouge, qui sont aussi importants que les produits bio dans la fabrication des repas préparés sur place, dans les cuisines des écoles.

L'orateur ajoute que cette exigence de qualité a conduit le maire du 15e et elle-même, qui est sa déléguée auprès de la Caisse des écoles, à être favorables à ce que le 15e arrondissement soit pilote dans ce programme Paris Nutrition Santé.

L'orateur souligne que, le 15e arrondissement est déjà pilote dans ce domaine, puisqu'il participe activement depuis 2004 au réseau de prise en charge et de prévention de l'obésité en pédiatrie et au programme Pikabouge, qui vise à sensibiliser les enfants de maternelle et de primaire à l'importance pour la santé d'une alimentation variée, saine et équilibrée, ainsi que d'une activité physique quotidienne.

L'orateur souhaite que cette expérimentation permette de faire, dans un an, deux ans et trois ans, un bilan sur les trois arrondissements pilote de ce Plan Nutrition Santé, et qu'il soit étendu ensuite à l'ensemble de Paris pour que tous les petits Parisiens puissent en profiter et que leur famille soit mobilisée et sensibilisée au problème de l'obésité infantile.

M. GAREL indique qu'il est d'accord à 98 % avec ce que vient de dire Mme BRUNO sauf lorsqu'elle dit : "Le label rouge, c'est aussi important que le bio".

L'orateur fait observer que le label rouge, c'est sans doute mieux que des produits qui ne sont pas labellisés, mais cela ne garantit pas qu'il n'y ait pas eu de pesticides, ni l'environnement des endroits où ont été cultivés ou élevés les produits servis aux enfants. L'orateur estime qu'il est très important de privilégier le bio, y compris par rapport au label rouge.

M. LE GUEN, rapporteur, rappelle qu'il était courant de penser que l'économie du XXe siècle avait permis que tout le monde soit nourri, et que le spectre de la malnutrition et de la famine avait complètement disparu.

L'orateur souligne que c'est moins la capacité quantitative de se nourrir qui est en question que la capacité qualitative, en effet, l'éducation, la présentation commerciale et le prix fait qu'il y a des distorsions qui existent, des inégalités de consommation très

préjudiciables pour un certain nombre de Parisiens.

L'orateur précise que cela porte sur la composition calorique, mais aussi sur la manière dont certains produits peuvent être porteurs d'un certain nombre de produits chimiques qui ont un certain retentissement potentiel sur la santé.

L'orateur considère qu'il est parfaitement légitime que la collectivité parisienne se penche sur cette question, à la fois pour traiter des problèmes de nutrition et plus spécialement au plan qualitatif des questions d'obésité, encore que la nutrition pose d'autres problèmes qui vont bien au-delà de l'obésité, en effet, c'est une prévention de bien des pathologies cardiaques ou cancéreuses qui, tout au long de la vie, doit être présente dans la réflexion des personnes.

L'orateur estime que la collectivité parisienne a évidemment une responsabilité particulière en direction des enfants, car c'est à ce moment là que s'acquièrent des éléments culturels, d'éducation et de comportement.

L'orateur estime que Paris doit se mobiliser et, après avoir adopté un cadre général il y a maintenant quelques mois, elle met en œuvre une politique ciblée particulièrement sur trois arrondissements : les 13e, 15e et 19e arrondissements, arrondissements quantitativement importants dans Paris.

L'orateur ajoute que cette méthodologie doit être testée et mise en œuvre avant d'être généralisée.

L'orateur annonce que ces deux éléments, l'hygiène alimentaire et l'activité physique, seront mis en œuvre dans ces trois arrondissements, en s'appuyant sur la Caisse des écoles, pour des raisons pratiques.

L'orateur fait remarquer que les Caisses des écoles vont sortir de leur rôle traditionnel puisqu'elles aideront à ce que le monde scolaire dans son ensemble se mobilise autour de ces objectifs mais aussi le monde associatif et le monde sportif.

L'orateur propose à l'Assemblée d'adopter ce projet de délibération ainsi que l'amendement technique n°7 G.

M. LAMOUR fait remarquer qu'il y a quelques instants, M. POZZO di BORGO a exprimé son mécontentement quant à la façon dont Mme STIEVENARD présidait cette séance, en particulier parce qu'elle avait émis un certain nombre de réserves quant à un vote.

L'orateur fait observer que Mme STIEVENARD a donné la parole à M. GAREL alors qu'il n'était pas inscrit sur ce projet de délibération, alors que dans le même temps, elle a refusé sur le dossier "IMAGINE" la parole à M. GOUJON qui la demandait.

L'orateur demande à nouveau à Mme STIEVENARD, de manière la plus officielle, de faire en sorte de respecter les équilibres au sein de ce Conseil et de respecter surtout les procédures qui sont inscrites dans le règlement intérieur du Conseil.

M. GAREL rappelle qu'il avait simplement effectué une explication de vote.

Mme STIEVENARD, présidente, fait observer que M. GAREL s'est effectivement exprimé, davantage sur un aspect technique, une précision technique qu'il a apportée pour éclairer ce Conseil, il ne s'agit donc pas d'une intervention toxique.

L'orateur indique qu'elle a donné la parole à M. GOUJON et s'il s'est manifesté par un geste qui lui aurait échappé, elle en est désolée.

L'orateur estime que le Président n'est pas un robot et qu'il a parfois le droit d'avoir des réactions, qui sont toujours mesurées.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°7 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 263 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2009, DASES 270 G - Approbation de la mise en oeuvre d'une étude ayant pour objet de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif des centres de santé à Paris, d'analyser leurs perspectives d'évolution et d'établir des préconisations.

Mme BACHE fait remarquer que l'égalité d'accès aux soins est de plus en plus remise en cause par des décisions du Gouvernement pour lequel la santé n'est qu'un bien marchand.

L'orateur ajoute que, franchise médicale, déremboursement et difficulté d'accéder à des médecins conventionnés en secteur 1 poussent de nombreux malades à avoir recours à des urgences hospitalières déjà bien encombrées et initialement pas faites pour cela.

L'orateur estime que la remise en cause de l'hospitalisation publique à travers la loi Bachelot et les attaques contre l'A.P.-H.P. ne vont évidemment pas améliorer cette situation.

L'orateur indique que, une fois de plus, la Ville de Paris se trouve dans l'obligation d'assumer un rôle de bouclier social, et elle le fait à travers 97 centres de santé dont 87 à vocation sociale, gérés par elle-même ou par la Caisse primaire d'assurance maladie ou par des mutuelles et des associations.

L'orateur précise que l'activité de ces centres représente déjà 15 % des consultations médicales et 30 % des consultations dentaires et l'on peut penser que vu l'aggravation de la situation sociale et l'évolution démographique, le taux d'activité de ces centres va encore augmenter.

L'orateur estime qu'il est particulièrement judicieux de lancer cette étude afin de mieux connaître les besoins des patients, qu'il est bon également de répondre aux préoccupations des médecins et des différents professionnels de santé qui interviennent dans ces centres, et surtout qu'il faut avoir à l'esprit le rôle essentiel qu'ils jouent et protéger leur activité.

M. BOUTAULT se réjouit que la Ville de Paris mène un bilan de ces centres de santé. L'orateur s'inquiète sur le terme qui stipule qu'il s'agit de trouver un modèle d'équilibre économique, en effet, il n'aimerait pas que la seule rentabilité ou gestion comptable prévale dans le bilan qui sera fait dans ces centres de soin, mais que le service qui y est rendu aux Parisiens face partie des préoccupations mises au premier rang.

L'orateur indique que la fermeture du centre d'adaptation psychopédagogique de la rue Neuve - Saint Pierre, dans le 4e arrondissement, est prévue pour le mois de juin. L'orateur rappelle que ce centre concerne les familles du centre de Paris, et qu'il reçoit de nombreuses familles non francophones, plus de 105, et en grande précarité sociale, 64.

L'orateur estime que la gratuité de l'aide psychologique, de l'accompagnement social et du suivi médical, notamment des personnes en situation de handicap, qui fréquentent ce centre, sont d'une aide très importante, très précieuse pour ces familles, puisque non seulement c'est gratuit, mais il n'y a pas de formalités administratives pour accueillir ce public.

L'orateur souhaite qu'une solution puisse être trouvée et que la décision de surseoir à cette fermeture soit prise.

M. LHOSTIS rappelle qu'une étude similaire a déjà été faite en 2002 et qu'elle démontrait que la situation se dégradait, et elle ne s'est pas arrangée depuis. L'orateur ajoute que l'exemple du Centre de santé de la Mutualité française, que l'on croyait au-dessus de ces difficultés, montre bien que les centres de santé parisiens, qu'ils soient mutualistes, appartenant à des congrégations religieuses ou associatifs, sont menacés.

L'orateur fait observer que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, à part payer les actes qui sont faits, ne met aucun argent dans aucun des centres de santé associatifs, mutualistes ou de la Ville, alors qu'elle a fait peser ces dernières années des charges importantes sur les centres de santé, comme la gestion informatisée des dossiers.

L'orateur précise que la Sécurité Sociale ne travaille absolument plus sur aucun des dossiers gérés par les centres de santé, tout est fait en télétransmission, à charge totale et pour chaque dossier, il en coûte 7 à 8 euros aux centres de santé et il y a un refus total de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de financer ce système.

L'orateur ajoute que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les autres organismes de protection sociale ont plutôt tendance à fermer leurs établissements qu'à en ouvrir.

L'orateur rappelle qu’aucun centre de santé pratiquant le secteur I ne peut s'équilibrer avec ses recettes. L'orateur indique que ce sont les collectivités territoriales, les mutuelles, ou d'autres organismes, des associations, des congrégations religieuses qui, quand il y avait de l'argent, le faisaient.

L'orateur s'inquiète d'un des objectifs fixés à l'étude : "de déterminer les critères de performance économique des centres et d'établir un modèle d'équilibre économique, d'identifier les voies d'une amélioration de la viabilité économique et de donner des préconisations d'évolution pour ces structures".

L'orateur souhaite que l'attention particulière portée aux huit structures gérées par le Département de Paris ne soit pas destinée à des remises en cause de ce qui existe au service des Parisiens.

Mme CALANDRA estime que nul ne contestera que l'accès aux soins constitue un droit essentiel, pourtant il est peu de dire qu'aujourd'hui encore, de trop nombreuses inégalités demeurent, fragilisant l'état de santé d'une partie de la population parisienne.

L'orateur rappelle qu'aux inégalités sociales, au sens financier du terme, se rajoutent un certain nombre d'inégalités dans l'accès à des services pourtant publics, il en est malheureusement ainsi de l'éducation, de l'accès au droit mais également de la santé.

L'orateur insiste sur le fait qu'en période de crise, les inégalités en matière de santé croissent, en effet, pour les familles les plus défavorisées, lorsque le pouvoir d'achat se fait moindre, les dépenses pour des soins se trouvent presque automatiquement reléguées derrière d'autres priorités essentielles, au premier chef desquelles se trouvent le logement et l'alimentation. De ce fait, de nombreuses pathologies non traitées ou prise en charge trop tardivement entraîneront inévitablement une aggravation de l'état de santé des populations et un accroissement des recours aux urgences pourtant déjà fortement engorgées.

L'orateur constate qu'à Paris, l'accès aux soins de premier recours risque de se détériorer rapidement du fait d'un manque croissant de médecins conventionnés en secteur I, en effet, une étude de l'union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France met en lumière la pénurie de médecins libéraux qui s'annonce, du fait du départ à la retraite de la génération du baby-boom et de la moindre attractivité de la médecine générale, de fait, 80 % des praticiens à Paris ont du mal à trouver un successeur.

L'orateur ajoute que l'offre de santé sur le territoire parisien, qui demeure certes importante, apparaît assez déséquilibrée, ainsi, le quart nord-est de Paris est-il significativement moins bien doté en professionnels de santé.

L'orateur précise que le 20e, qui est le deuxième arrondissement de Paris du point de vue démographique, où plus d'un tiers de la population vit en quartier politique de la ville, compte seulement 3 centres parmi les 97 centres de santé que compte l'agglomération parisienne. L'orateur ajoute que le 18e et le 19e comptent chacun 4 centres de santé, alors que le 15e en compte 13, soit plus que les 18e, 19e et 20e arrondissements réunis.

L'orateur constate que, pourtant, pour les populations en difficulté, les centres de santé, héritiers de la médecine sociale, apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés, en offrant à tous des soins de qualité et de proximité, et à Paris, ils réalisent 15 % des consultations médicales et 30 % des consultations dentaires dont le prix en libéral est trop souvent prohibitif.

L'orateur souligne qu'aujourd'hui, de nombreux centres de santé connaissent des difficultés et qu'il est donc nécessaire de réfléchir aux moyens de les aider et de les stabiliser et c'est dans cette perspective que ce projet de délibération apparaît essentiel, car il permettra de faire un état des lieux de l'offre parisienne en matière de santé et de mesurer les besoins de la population pour définir demain les priorités de la collectivité en matière de santé, afin que Paris garantisse le meilleur système de soins à ceux de ses habitants qui en ont le plus besoin.

M. LE GUEN, rapporteur, indique que ce projet de délibération vise à mettre en place un certain nombre d'études pour essayer de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouve l'offre de santé en secteur 1 à Paris et en particulier les centres de santé qui assurent près de 25 % de l'offre de soins en secteur opposable de médecine ambulatoire.

L'orateur indique que la plupart des centres de santé sont déficitaires et la situation n'a cessé de s'aggraver au point qu'aujourd'hui les organismes dont ils dépendaient sont au bout de leurs fonds propres. L'orateur estime qu'un nombre croissant de centres de santé, en désespoir de cause, seraient en droit ou en situation de se tourner vers la collectivité parisienne pour demander des subventions de plus en plus importantes.

L'orateur insiste sur le fait que la collectivité parisienne n'a pas comme fonction et n'a pas les moyens d'assurer le financement de l'ensemble des déficits potentiels des centres de santé existant à Paris, alors même qu'elle est très directement interpellée par les conditions d'accès aux soins des parisiens à des tarifs opposables.

L'orateur indique que la collectivité parisienne a estimé efficace de travailler en liaison avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, cependant Paris n'a pas vocation à se substituer à l'assurance maladie, en effet, c'est à elle d'assurer l'accès aux soins.

L'orateur souligne que, s'agissant de ces structures de santé, l'Exécutif a à cœur de réfléchir à ce qu'on ne débite pas du soin pour du soin, mais à ce que pourraient être des priorités sociales, à ce que pourraient être des priorités sanitaires et, éventuellement, à des solutions innovantes, parce que là encore il

faut faire preuve d'innovation si l'on veut véritablement faire face à ces difficultés.

L'orateur attend de cet audit les éléments objectifs d'un débat qui devra associer l'ensemble des élus.

L'orateur indique à M. BOUTAULT qu'en effet les C.A.P.P. ont été mis en difficulté, il y a maintenant quelques mois, lorsque le Gouvernement avait décidé de supprimer l'ensemble des C.A.P.P. et ce qui faisait la légitimité des C.A.P.P., c'est-à-dire la présence de personnel de l'Education nationale, en effet, ces C.A.P.P. ont vocation à être des structures de soins adaptées à la problématique Education nationale, ce pourquoi elles ont été faites.

L'orateur ajoute qu'au moment de la discussion avec le Ministère, qui voulait supprimer plus d'une trentaine de postes de mise à disposition d'enseignants dans ces structures, l'Exécutif a considéré qu'il était légitime de vérifier que ses structures étaient parfaitement adaptées aux tâches qui étaient les leurs et qu'elles fonctionnaient bien.

L'orateur indique que l'Exécutif a estimé, en ce qui concerne le C.A.P.P. du 4e, qui n'était pas directement inséré dans une problématique de zone d'éducation prioritaire, qui avait besoin d'être reconfiguré pour éviter la fragilisation d'autres centres, et pour présenter un dossier qui était compatible avec ce qu'étaient les exigences gouvernementales en la matière, qu'il était possible de regrouper les prestations.

L'orateur assure que ces enfants seront suivis, à la fois dans le C.A.P.P. du 11e et celui du 12e arrondissement, dont d'ailleurs une partie d'entre eux viennent. L'orateur estime qu'il était nécessaire, pour des raisons d'efficacité et pour des raisons de prise en compte des négociations qui ont eu lieu avec l'Etat, d'opérer ce redéploiement qui se fait en ayant à cœur d'accomplir le suivi personnalisé des enfants, il en prend l'engagement.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 270 G.

Il est adopté.

2009, DASES 95 G - Subvention à l'association "Comité Local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris" (APEIS Paris). - Montant : 4.200 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n°8 G déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Mme BRUNO rappelle que l'association "Comité local pour l'emploi, la formation et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris", située dans le 20e arrondissement, réalise un travail essentiel pour les Parisiennes et les Parisiens en difficulté.

L'orateur fait remarquer que l'association a accueilli 200 personnes en 2008 pour des questions relatives au logement, aux prestations sociales, aux allocations chômage, à la recherche d'emploi, à la régularisation de retraites et à d'autres actes administratifs, et que cet accompagnement est réalisé uniquement par des bénévoles qualifiés et des retraités, l'association manquant de moyens. L'orateur indique que son groupe a déposé un amendement proposant que la demande de subvention de 5.640 euros soit acceptée, afin de permettre à l'association de recruter un salarié pour répondre à l'ampleur des besoins.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure, rappelle que l'APEIS est une association de défense des chômeurs qui intervient pour que ceux-ci accèdent à leurs droits. L'orateur ajoute que la désorganisation du pôle emploi a, pour les chômeurs, des conséquences qui peuvent être tragiques, notamment lorsqu'elles conduisent à la suppression des allocations chômage.

L'orateur annonce que dans un contexte d'augmentation du chômage et donc de nécessité de soutenir les associations de chômeurs, elle accepte l'amendement n°8 G et propose de voter une augmentation de la subvention à l'APEIS pour la porter à 5.640 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°8 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 95 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2009, DASES 87 G - DLH 1 G - Développement du dispositif "Louez solidaire et sans risque".

Mme CHARNOZ rappelle que ce projet de délibération fait suite à une première phase expérimentale lancée en mars 2007 visant à mobiliser le parc privé de logements en faveur de personnes défavorisées, au moyen d'un dispositif, qui porte le nom de "louez solidaire et sans risque".

L'orateur ajoute que cette expérimentation, qui s'est achevée en décembre 2008, a permis de mettre 250 appartements privés au service de cette politique, ainsi 213 familles ont été hébergées et 42 relogées, et sur les 19 mois de l'expérimentation, ce dispositif a coûté 1,77 millions d'euros, tout en comprenant l'accompagnement social lié au logement, le tout financé dans le cadre du fonds de solidarité logement, le FSL.

L'orateur rappelle que la Ville de Paris a reçu pour cette expérimentation en novembre 2008 le grand prix Territoria/Presse qui récompense la meilleure réalisation originale et innovante des collectivités locales.

L'orateur ajoute que le modèle expérimental mis en place par l'Etat sur Paris et la petite couronne, qui se nomme SOLIBAIL s'organise dans des conditions de fonctionnement similaires et avec un coût au logement similaire à ceux de "louez solidaire et sans risque".

L'orateur ajoute que "Louez solidaire", au-delà de la réponse à la problématique de l'hébergement, propose un accompagnement social, et mobilise du logement privé qui permet aux propriétaires s'engageant dans ce dispositif de disposer d'avantages fiscaux et de bénéficier d'un revenu sans risque.

L'orateur souhaite que le Gouvernement réponde favorablement à la demande de la collectivité parisienne d'augmenter les financements au titre de l'ALT, aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées, afin de couvrir le différentiel entre le loyer payé au propriétaire et celui payé par les ménages.

L'orateur fait remarquer que ce dispositif est temporaire et les familles, après accompagnement, retrouvent un logement dans le parc social. L'orateur indique que ce projet de délibération propose de fixer pour "louez solidaire et sans risque" un nouvel objectif d'au moins 1.000 logements d'ici à la fin de l'actuelle mandature, pour un montant de 10 millions d'euros.

L'orateur précise que, concernant le choix des organismes conventionnés, le projet de délibération prévoit un élargissement aux bailleurs sociaux pour des projets spécifiques ou pour mettre au service de cette politique leur expérience du logement diffus, ou auprès des publics en difficulté.

L'orateur ajoute que l'accompagnement social peut être délégué, après accord express des services du département DASES et DLH, et ce, afin de faciliter, le cas échéant, la professionnalisation de certains acteurs sur un des axes du dispositif.

L'orateur considère que, dans un contexte de crise et de crainte des parisiens, il semble important de souligner la politique de l'Exécutif pour leur démontrer que Paris, dans le cadre de ses compétences, peut protéger les parisiens et participer avec son budget à la relance de l'économie locale, en permettant à des propriétaires de développer des revenus fonciers en solidarité avec les autres Parisiens et en développant des emplois non délocalisables.

L'orateur se réjouit de ce projet de délibération.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure, rappelle que, complémentaire à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, qui s'adresse à un public autonome, salariés aux ressources modestes, isolés ou en couple, "louez solidaire" est incontestablement l'alternative adéquate et dynamique à la prise en charge hôtelière.

L'orateur ajoute que l'objectif de 1.000 logements captés avant la fin de la mandature, tout comme l'expérience acquise depuis la création du dispositif, incite à des évolutions nécessaires, afin que "louez solidaire" puisse prendre toute l'ampleur que l'Exécutif souhaite lui donner.

L'orateur indique que l'Exécutif renforce les moyens financiers mis en œuvre pour garantir une répartition harmonieuse sur le territoire parisien et éviter une concentration des logements dans les arrondissements les plus populaires, déjà fortement impliqués dans l'accueil des plus vulnérables.

L'orateur fait observer que les évolutions figurant dans ce projet de délibération ne vont pas remettre en cause l'objectif initial de s'adresser aux familles sortant d'hôtel, ni même la finalité en terme d'accès au logement, mais donne, au contraire, à la collectivité parisienne les moyens de poursuivre avec innovation et créativité.

M. MANO, rapporteur, insiste sur le fait qu'il s'agit d'une innovation qui marche, puisque 250 propriétaires ont confié leur bien en gestion, et avec un suivi associatif, avec des garanties de revenu locatif extrêmement précises. L'orateur ajoute que cette innovation a d'ailleurs été copiée par l'Etat qui a étendu ce système à la périphérie parisienne. L'orateur estime que c'est une bonne façon d'éviter le scandale des hôtels meublés et d'offrir aux familles, notamment avec enfants et au nouveau public ciblé, une condition de résidence favorable.

L'orateur rappelle que l'ambition de l'Exécutif est d'avoir 1.000 logements en rotation au bout de la mandature. L'orateur ajoute que c'est l'assurance que 700 familles par an seront relogées dans le parc social pérenne. L'orateur estime que c'est une avancée notable dans la lutte contre l'habitat indigne, et notamment l'hôtel meublé et s'en félicite.

Mme TACHÈNE indique que son groupe approuve le développement du dispositif "Louez solidaire et sans risque", initiative, qu'il a soutenue dès le Conseil de Paris du 27 mars 2007, qui a décidé de son expérimentation.

L'orateur estime que ce dispositif a une vertu sociale, en effet, offrir une alternative au recours à l'hébergement hôtelier d'urgence pour les familles parisiennes en difficulté, privées de toit, devait être une priorité de la politique du logement de la collectivité parisienne.

L'orateur ajoute qu'il est nécessaire d'accompagner des Parisiens en difficulté dans leur recherche de logement, ce que propose la formule "Louez solidaire", en effet, de même qu'il y a des parcours de réinsertion dans l'emploi, il doit y avoir des parcours de réinsertion dans le logement.

L'orateur fait remarquer que ce dispositif possède une vertu budgétaire, en effet, cette solution, meilleure pour les publics visés, est aussi plus économique pour la collectivité que celle des hôtels.

L'orateur précise que les aménagements techniques apportés par ce projet de délibération au dispositif initial, consistant à mieux encadrer les organismes conventionnés et à apporter plus de flexibilité dans la gestion du dispositif, semblent aussi parfaitement justifiés.

L'orateur considère qu'il sera nécessaire d'éviter tout effet de seuil pour être éligible à un logement de cette nature, car "Louez solidaire" doit pouvoir profiter au plus grand nombre de Parisiens modestes, en situation d'urgence face à un problème de logement, et, il faut donc éviter que certains d'entre eux, trop aisés pour en bénéficier, soient également trop modestes pour accéder à la location sur le marché libre, faute de caution.

L'orateur estime que cette mobilisation temporaire ne remplacera pas la création d'habitations, et cette question ne pourra être réglée qu'en menant une réflexion dans le cadre du Grand Paris. L'orateur annonce que c'est avec ces réserves que son groupe apportera son soutien à ce présent projet de délibération.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, projet de délibération DASES 87 G - DLH 1 G.

Il est adopté.

L'orateur fait observer que ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Centre hospitalier Sainte-Anne (Conseil d'administration) (R. 8 G) :

- M. Etienne MERCIER en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, représentant M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Société anonyme d'HLM « Immobilière 3 F » (R. 9 G) :

- M. Daniel MARCOVITCH en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération à caractère industriel et commercial « 104 Cent Quatre » (Conseil d'administration) (R. 10 G) :

- M. José Manuel GONÇALVES (personnalité qualifiée) en remplacement de M. Bernard LATARJET, désigné les 24 et 25 novembre 2008, démissionnaire.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris

(également compétente pour statuer sur les projets d'aménagement cinématographique) (R. 11 G) :

- Mme Claire GROVER, en remplacement de M. Frédéric HERVO, désigné le 2 février 2009, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 8 G à R 11 G).

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

La séance est levée à 17 heures 45.

Vote spécifique.

Jean-Marie LE GUEN

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 181 G.

Membres présents :

M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Bruno JULLIARD, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. Jean-François LEGARET, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Yves MANO, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Valérie SACHS, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Christian SAUTTER, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEUCHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ASSOULINE, M. Denis BAUPIN, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Gauthier CARON-THIBAULT, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Daniel Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Eric HÉLARD, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mme Christine LAGARDE, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Katia LOPEZ, M. Roger MADEC, M. Pierre MANSAT, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Georges SARRE, M. Pierre SCHAPIRA, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

2009, DF 7 G - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus du Département et de la Ville de Paris..... 2

2009, DDEE 31 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 passée avec l'association "Réseau Entreprendre Paris" pour l'attribution de subventions. Montant total : 360.000 euros..... 2

2009, DDEE 37 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association "Incubateur au Féminin" pour l'attribution d'une subvention pour l'établissement Paris Pionnières. - Montant : 210.000 euros. 3

2009, DPE 58 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de révision du "Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SDAGE) du bassin Seine Normandie. 4

Vœu n°5 G déposé par les groupes de la majorité municipale relative à la participation de l'État au financement des centres sociaux associatifs parisiens. 7

2009, DASES 101 G - Signature d'une convention avec l'association "Bus Social Dentaire" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros. 8

2009, DASES 181 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec la Fondation de coopération scientifique "IMAGINE" (15e) pour l'attribution de deux subventions en faveur de "l'Institut des Maladies Génétiques". - Montant global : 3.000.000 euros. 9

Vœu n°6 G déposé par le groupe Centre et Indépendants..... 9

2009, DASES 263 G - Signature d'une convention avec 3 Caisses des écoles en vue de contribuer au déploiement territorial du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e et 19e arrondissements. - Montant total : 120.000 euros. . 11

2009, DASES 270 G - Approbation de la mise en oeuvre d'une étude ayant pour objet de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif des centres de santé à Paris, d'analyser leurs perspectives d'évolution et d'établir des préconisations. 12

2009, DASES 95 G - Subvention à l'association "Comité Local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris" (APEIS Paris). - Montant : 4.200 euros. 15

2009, DASES 87 G - DLH 1 G - Développement du dispositif "Louez solidaire et sans risque". 16

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. 17

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 18

Vote spécifique. 19

Membres présents : 20

Excusés : 20